



**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE  
ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 AVRIL 2021**

**PRESENTS** : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Gilbert EL KAÏM, Charlotte L'HERMITE, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD.

**EXCUSES** : Sylvaine JABRE donne procuration à Nicolas ROBERTO, Erik ROGER donne procuration à Vincent BLANC, Sabine LOPEZ qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA.

**ABSENTE** : Isabelle DAUTRY.

**SECRETAIRE** : Nicolas ROBERTO

**1. Vote des taxes locales 2021 -budget principal.**

Monsieur CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances rappelle aux membres de l'assemblée les taux des taxes locales appliquées depuis 2014. Il précise que le taux 2021 du foncier bâti sera majoré du taux de foncier bâti perçu par le Département pour compenser la perte de la taxe d'habitation et qu'un coefficient correctif est ensuite appliqué minorant significativement la recette perçue par la commune.

Il propose d'augmenter le taux de taxe foncière bâti de 1% afin d'apporter environ 10 000 € de recettes supplémentaires en fonctionnement.

Les élus décident à la majorité des votants (2 contre : Anthony RICHAUD et Serge RENIET, 4 abstentions : Elisabeth AUMAGY, Christian PHILY, Vincent BLANC, Erik ROGER) de voter les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière bâti : 37,30 % (17,50 % taux communal + 20,70 % taux départemental) apportant un produit de 389 039 € dont 125 444 € seront déduits au titre de la compensation
- Taxe foncière non bâti : 40,75 % apportant un produit de 15 892 €

**2. Vote du budget 2021 – budget principal.**

Monsieur CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances présente l'état d'endettement de la commune pour 2021 :

- 597 720 € de capital restant dû au titre du seul budget principal, et de 871 897€ en englobant la dette du budget annexe de l'eau et de l'assainissement
- Cet endettement conduit à un remboursement annuel pour l'année 2021 de 100 877€ au titre du budget principal et de près de 90 000€ au titre du budget annexe eau et assainissement.. En 2022 le remboursement du capital des emprunts devrait être d'environ 100 000€ ; les ressources propres de la Commune ( dotations, taxes, loyers, ...) ne permettent pas de dégager un tel niveau de remboursement annuel sans trouver de nouvelles ressources telles que des ventes de terrain, et donc au détriment des actifs détenus par la commune

Il va solliciter les organismes de prêts afin d'obtenir les conditions d'allongement de la durée des emprunts en cours permettant de ce fait de ramener le remboursement annuel de la dette à un niveau significativement inférieur.

- Encourt de la dette de la commune par habitant : 1 185 € ( valeur de 2019 )
- A comparer à la valeur moyenne nationale de la dette par habitant pour des communes similaires : 612 €
- L'encours de la dette était de 695€ par habitant en 2017, soit à un niveau assez proche de la valeur moyenne nationale dans la strate ( 610€ )

Il indique ensuite que la trésorerie en fin d'exercice 2020 n'était que de 42 000 €, ce qui est très insuffisant et que la ligne de trésorerie votée en conseil municipal a dû être utilisée en partie et devra certainement être augmentée. Il rappelle que la trésorerie était de 872 000€ au 31/12/2018, puis de 342 000€ au 31/12/2020 et de 142 000€ en Juillet 2020 ; le très faible niveau de trésorerie au 31/12/2021 signifie que toutes les recettes , y compris les emprunts, reçus sur la période ont été consommées. Il rappelle qu'un emprunt de 165 000€ ( prêt relais ) aurait du être remboursé au cours de l'exercice 2020 mais que compte tenu de la situation de trésorerie l'emprunt a été transformé en prêt de longue durée.

L'état de la trésorerie, et le montant des remboursements des échéances des emprunts sont tels que l'exercice 2021 va être très contraint. Dans la mesure ou les leviers sur lesquels la Commune peut agir sont très faibles ( deux taux de taxe, les loyers, les entrées au château ) il faut chercher des marges de manœuvre ailleurs, notamment en sollicitant la Communauté de Commune, en recherchant de nouvelles subventions et moins financer sur les seuls fonds propres les investissements. Pour rappel en 2020 la Communauté de Commune a financé pour près de 50 000€ de frais de réparation de chemins, et elle a donné son accord pour près de 80 000€ pour l'exercice 2021 pour la poursuite de cette opération.

Le besoin de financement des opérations en cours en investissement et des échéances des emprunts est supérieur au solde des subventions à percevoir. Il faut donc dégager un excédent de 84 000 € pour solder ces dettes et ce avant d'engager de nouveaux travaux. Les ventes en cours de terrains devraient rapporter 103 000 € et permettre de couvrir cette dette.

En fonctionnement, certaines charges vont diminuer (prise en charge par la Communauté de Communes, diminution de la masse salariale et des indemnités des élus).

Concernant les subventions aux associations : le montant sollicité a été en général revu à la baisse de 20 %.  
Les montants proposés au vote sont les suivants :

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Les Riches Heures : 3 400 €  | Le Patchwork : 200 €      |
| Vivre à Simiane : 1 900 €    | Qi Gong : 50 €            |
| Flore à Simiane : 1000 €     | La Fadibole : 250 €       |
| La Maison de Brian : 700 €   | Parlaren Provençao : 50 € |
| Les Petits Simianais : 400 € |                           |

Il précise que l'année 2020 a été délicate et que l'année 2021 sera difficile notamment en terme de trésorerie. Une augmentation de la ligne de trésorerie est à prévoir pour couvrir le besoin de fond de roulement et le passage par l'emprunt nécessaire.

M. CAVALLO présente en détail le budget principal 2021 soumis au vote.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité des votants (5 abstentions : Anthony RICHAUD, Serge RENIET, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Erik ROGER) d'adopter le montant des subventions aux associations et le budget principal 2021 présenté et en équilibre comme suit :

|                | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 876 775,52 € | 876 775,52 € |
| Investissement | 488 852,76 € | 488 852,76 € |

### 3. Rapport sur l'eau 2020.

Monsieur CAVALLO, 2<sup>ème</sup> adjoint présente à l'assemblée le rapport sur l'eau, les indicateurs techniques et financiers 2020 :

-le volume d'eau facturé aux abonnés : 46 473 m<sup>3</sup>

-le volume d'eau acheté par la commune : 115 511 m<sup>3</sup>.

Il signale que sur l'exercice 2020, 77% du volume d'eau facturé aux habitants de la commune a été vendu en dessous du prix de revient

La seule solution pérenne pour à terme arriver à équilibrer le budget est de réduire significativement le volume d'eau non facturé. Depuis ces derniers mois de nombreuses fuites d'eau ont été trouvées et réparées en ce début d'année 2021 mais il reste beaucoup de travail à faire, et le budget 2021 est majoritairement orienté en faveur des travaux sur le réseau et de ses équipements (entretien/réparation du grand bassin, etc ).

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le rapport sur l'eau 2020.

#### **4. Vote du budget 2021 – eau et assainissement.**

M. CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances indique que la somme de 100 874 € doit être payée au titre des emprunts en cours.

Le besoin de financement des opérations en cours en investissement et des échéances des emprunts est supérieur au solde des subventions à percevoir. Il faut donc dégager un excédent de 115 867 € pour couvrir cet endettement. Compte tenu des seules ressources accessibles venant de la vente d'eau, ou des subventions, la solution passe par une maîtrise des dépenses et la réduction des fuites d'eau.

Il propose une augmentation du tarif de l'abonnement passant de :

- tarif 2020 : 100 €/an pour tous les compteurs
- tarif 2021 : 120 €/an pour les petits compteurs et 240 €/an pour les gros compteurs.

M. CAVALLO présente en détail le budget eau et assainissement 2021 soumis au vote.

Les conseillers municipaux décident :

- a) l'augmentation des tarifs de l'abonnement (à la majorité des votants : 3 abstentions : Christian PHILY, Vincent BLANC, Erik ROGER ; 3 contre : Anthony RICHAUD, Serge RENIET, Elisabeth AUMAGY) comme suit : 120 €/an pour les petits compteurs et 240 €/an pour les gros compteurs,
- b) à l'unanimité des votants (6 abstentions : Anthony RICHAUD, Serge RENIET, Elisabeth AUMAGY, Christian PHILY, Vincent BLANC, Erik ROGER) d'adopter le budget eau et assainissement 2021 présenté et en équilibre comme suit :

|                | Dépenses      | Recettes      |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 331 844, 58 € | 331 844, 58 € |
| Investissement | 197 096,60 €  | 197 096,60 €  |

#### **5. Transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale – avis du conseil municipal.**

Monsieur le Maire indique que cette affaire est annulée car la délibération n°2020-95 prise le 23 octobre 2020 s'opposant au transfert de la compétence est valide conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021. L'assemblée délibérante en prend acte.

#### **6. Personnel communal – création d'un poste de remplaçant au service administratif.**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée la nécessité d'ouvrir un poste d'agent au service administratif afin de palier dans l'urgence le remplacement d'une des secrétaires qui se trouverait en indisponibilité momentanée.

Les élus décident à l'unanimité des votants (1 abstention : Serge RENIET) de créer ce poste au service administratif.

#### **7. Vente du chemin rural au quartier Notre-Dame – changement du nom de l'acquéreur.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2020-13 cédant le chemin rural du quartier Notre-Dame et précise la nécessité de modifier le nom de l'acquéreur, Claire Marcuello. L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de modifier la délibération 2020-13 en ce sens.

Fait à Simiane la Rotonde, le 20 avril 2021.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

